



### **Centre de Formalités des Entreprises**

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Mail : [cfe-fc@guadeloupe.cci.fr](mailto:cfe-fc@guadeloupe.cci.fr)

**Accueil CFE** : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

**Traitement des Formalités** : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

## **STE Modification : COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

### **Pièces à produire au CFE**

- Un formulaire M3 en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire du procès-verbal d'assemblée constatant le changement du ou des commissaires aux comptes, certifié conforme par le représentant légal.
- Attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Un pouvoir du représentant légal si la formalité est présentée par une tierce personne, (Original) + Copie de la pièce d'identité du mandataire
- La lettre d'acceptation des fonctions de commissaire aux comptes
- Un justificatif de l'inscription du commissaire aux comptes sur la liste officielle des CAC si celle-ci n'est pas encore publiée

### **COUTS DE LA FORMALITE**

« *Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés* »

« **En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint** »

**Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement**

**Frais de GREFFE : 185,86 € - Espèces ou Chèque**

*(Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce)*

**Fiche mise à jour le 07/01/2021**